




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2023-64**

**Séance publique du**

**17 mars 2023**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20230317- lmc1233758-DE-1-1
Date de signature : 22/03/2023
Date de réception : mardi 21 mars 2023
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - DEMANDE DE COFINANCEMENT AUPRÈS DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT - PLAN 5000 TERRAINS DE SPORT - PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITÉ AU STADE GEORGES CARCASSONNE**

Le 17 mars 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 10/03/2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Gaëlle LENFANT à Madame Agnès DAURES, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

**Secrétaire :** Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.





D.G.A.S Ressources  
Direction Ressources et Exécution  
Budgétaire

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 MARS 2023

Nomenclature : 7.5  
Subventions

-----

**RAPPORTEUR** : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : Monsieur Francis TAULAN

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - DEMANDE DE COFINANCEMENT AUPRÈS DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT - PLAN 5000 TERRAINS DE SPORT - PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITÉ AU STADE GEORGES CARCASSONNE-  
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence, forte de sa politique affirmée en matière de sport, s'est lancée dans une démarche visant à accompagner l'arrivée des Jeux Olympiques au niveau national en 2024.

Outre la labellisation « Terre de Jeux » obtenue en 2019, elle accompagne les structures, équipements sportifs et soutient les clubs sur l'ensemble des démarches de labellisation permettant de dynamiser et de mobiliser le territoire pour cet événement planétaire.

Parallèlement à cette reconnaissance, le label « Centre de Préparation des Jeux » a, lui aussi, été accordé à deux installations sportives de la Ville dont le complexe Carcassonne qui pourrait être mis à disposition d'équipes qui séjourneraient à Aix et qui souhaiteraient y faire des entraînements spécifiques sur piste.

Ainsi, la Ville d'Aix-en-Provence sollicite l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du réaménagement du complexe sportif Georges Carcassonne.

D'une surface de 8 hectares jouxtant le parc naturel de la Torse et datant des années 60, cet équipement est situé en cœur de ville. Il accueille chaque jour plus de 1300 utilisateurs, scolaires, étudiants, associations sportives, usagers libres, institutions diverses (police, douanes, gendarmerie).

La réalisation d'une immense plaine des sports en accès libre permettra des pratiques aussi diversifiées que le street-basket, le foot à 8, le basket, le handball ou encore le skate mais aussi en accès programmé comme le tennis et le football à 11 sur certains créneaux identifiés.

Cette future plaine des sports, végétalisée, déminéralisée, ombragée, se voudra un lieu de convivialité, intergénérationnel, multi-pratiques, complémentaire du parc et de la promenade de la Torse, véritable liaison piétonne entre les quartiers sud-est et est de la Ville.

Ce projet de réhabilitation porté par la Ville d'Aix-en-Provence constitue une opération d'envergure nécessitant la reconfiguration complète de certains espaces et le déplacement de plusieurs infrastructures sportives dont les travaux s'échelonnent entre 2023 et 2026.

Pour cela, la Ville a passé une convention de Maîtrise d'Ouvrage Public à la Société Publique Locale d'Aménagement (S.P.L.A) pour la réalisation du programme de construction. Il se décompose en 4 maîtrises d'œuvre :

- La réhabilitation de la piste d'honneur d'athlétisme ainsi que la création d'une piste annexe et des zones dédiées à la pratique des sauts, lancers et sprints ;
- La construction d'un nouveau bâtiment accueil/vestiaires/espace de convivialité en lieu et place des vestiaires vétustes existants ;
- La reconstruction d'un skate-park d'une superficie de 1500 m<sup>2</sup>, soit 500 m<sup>2</sup> de plus que le précédent ;
- Le schéma directeur général d'aménagement de la plaine des sports, de la voirie.

La durée de l'opération est de 36 mois pour un montant prévisionnel total de 18 000 000 € TTC.

Il nous paraît nécessaire de proposer une offre d'équipements sportifs de proximité qui permettra de :

- Développer et pérenniser une pratique sportive pour le plus grand nombre ;
- Offrir les outils d'actions sportives de qualité sur le territoire et ainsi favoriser l'augmentation du nombre de bénéficiaires ;
- Réduire les inégalités d'accès à l'activité physique et sportive ;
- Proposer des équipements sportifs novateurs favorisant une pratique encadrée et en libre accès ;
- Favoriser l'inclusion sociale de tous les publics par la pratique sportive ;
- Favoriser et développer de nouvelles pratiques ;
- Lutter contre la sédentarité et l'obésité ;
- Favoriser et développer la pratique féminine.

Les équipements seront pensés, en collaboration avec les acteurs sportifs du territoire et en concertation avec les habitants, pour répondre de manière adaptée aux besoins réels du quartier.

Pour mémoire, et par délibération n°DL.2022-225, la Ville a déposé une demande de financement auprès de l'Agence Nationale du Sport, au niveau régional, pour la reconstruction du skate-park pour un coût estimatif de 490 000 € HT.

Par la présente délibération, la Ville d'Aix-en-Provence sollicite le soutien financier de l'Agence Nationale du Sport au niveau national.

Ainsi, dans le cadre du Plan « 5000 terrains de sport » porté par l'Agence Nationale du Sport, la Ville d'Aix-en-Provence va procéder au dépôt d'un dossier de demande de subvention s'agissant de la réalisation de 4 plateaux sportifs multisports, 2 terrains de tennis et un terrain de basket 3x3, pour un montant prévisionnel de 1 464 088 € TTC, dont le taux de subvention est de 50 % à 80 % du coût global hors taxes de la dépense.

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **SOLLICITER** un co-financement au titre du programme des équipements sportifs de proximité ;
- **SOLLICITER** la prise en charge par l'Agence Nationale du Sport de 50 % à 80 % du coût global hors taxes de la dépense ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances à signer les actes d'engagement relatifs à la participation financière de l'Agence Nationale du Sport et tout document afférent à ce dispositif ;
- **AUTORISER** Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette des sommes correspondantes.

DL.2023-64 - FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - DEMANDE DE COFINANCEMENT  
AUPRÈS DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT - PLAN 5000 TERRAINS DE SPORT -  
PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITÉ AU STADE GEORGES  
CARCASSONNE-

Présents et représentés : 55  
Présents : 47  
Abstentions : 0  
Non participation : 0  
Suffrages Exprimés : 55  
Pour : 55  
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

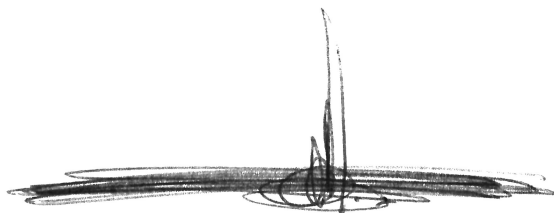
NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.  
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire  
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,  
Monsieur Rémi CAPEAU



Compte-rendu de la délibération affiché le : 22 mars 2023  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)<sup>1</sup>

<sup>1</sup> « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un

---

délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»